

accorde tous les services que prévoit le programme d'hygiène anglais. Quand nous tombons malades, nous pouvons être admis dans un des hôpitaux; nous pouvons y obtenir des soins médicaux, chirurgicaux, dentaires ou des traitements pour la vue, au besoin. On ne demande pas au touriste qui se rend en Grande-Bretagne d'acquitter de note.

Lorsque je me suis rendu en Grande-Bretagne en 1948, on m'a remis une carte jaune et on m'a dit que si j'avais besoin de traitements médicaux, ils me seraient accordés gratuitement sur présentation de la carte.

Rencontrant plus tard le très honorable Aneurin Bevan, alors ministre britannique de la Santé, je lui ai dit: "C'est une idée étrange d'accorder ces avantages sans paiement aux visiteurs de Grande-Bretagne." Il m'a répondu avec un sourire: "Ne croyez-vous pas que c'est une belle façon d'accueillir ici un étranger; ne croyez-vous pas que ce serait beau, si, rentrant au Canada après être tombé malade ici, vous gardiez un souvenir de notre hospitalité et de notre courtoisie." Je lui ai fait observer: "Oui, c'est fort bien, mais la plupart des gens qui viennent passer un congé en Grande-Bretagne pourraient aussi se permettre de payer leurs notes de frais médicaux." Il précisa en riant: "De fait, nous avons étudié la question sous tous ses angles; nous avons constaté qu'il en coûterait bien plus cher d'établir les rouages administratifs, d'imprimer les formules et tout le reste, de les distribuer aux hôpitaux puis de les engager à percevoir les honoraires. Nous avons constaté qu'il était plus économique de dispenser ces services gratuitement, et c'est ce que nous faisons."

Je connais un monsieur à l'aise qui est tombé malade au cours d'un séjour en Angleterre et qui a été envoyé dans un des hôpitaux là-bas. Il ne savait pas qu'il ne recevrait pas de note de frais médicaux. Il a dit qu'il n'avait jamais eu de meilleurs traitements hospitaliers et médicaux dans sa vie que ceux dont il a bénéficié à cet hôpital de Londres. Il n'a rien eu à payer. Je ne demande pas instamment que nous fassions la même chose pour nos visiteurs au Canada, mais j'essaie de démontrer que le programme inauguré là-bas donne de bons résultats et que tous les autres pays démocratiques et progressistes du monde, sauf le Canada et les États-Unis, ont une sorte de programme national de santé.

L'hon. M. Martin: Des États fédéraux.

M. Coldwell: La Suisse n'est-elle pas un État fédéral?

L'hon. M. Martin: Oui.

M. Coldwell: Ce ne fut pas un obstacle en Suisse.

L'hon. M. Martin: Il en est résulté de grandes difficultés pendant longtemps.

M. Coldwell: Je rappelle au ministre et au Gouvernement qu'ils ont eu 36 ans depuis l'énoncé de la promesse pour renverser cet obstacle. Non seulement le Gouvernement aurait dû chercher depuis longtemps à supprimer toute obstacle mais bien plus la Chambre devrait déjà être saisie d'une telle mesure en vue de son adoption! Le ministre sait, je crois, que je me suis intéressé à un grand nombre de mesures dont la Chambre a été saisie mais de toutes celles qui restent à réaliser dans le domaine des services sociaux c'est celle-là que je tiens le plus à voir mettre en œuvre pendant que je serai membre du Parlement,—et j'espère l'être pour des années encore. Je voudrais qu'elle fût vraiment réalisée. J'aimerais pouvoir féliciter le ministre qui inaugurerait ce régime.

Je formulerai certainement des félicitations lorsque je les jugerai méritées, comme je l'ai fait publiquement en ce qui a trait au programme d'immunisation au moyen du vaccin Salk. Notre ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a fait là une tâche remarquable, qui se compare très favorablement à ce qui s'est fait aux États-Unis dans des conditions entièrement différentes et d'une façon différente. Je ne dirai rien qui puisse jeter du discrédit sur le vaccin Salk mais j'ai entendu à la radio ce soir une nouvelle passablement inquiétante en provenance du Royaume-Uni. Ceci, toutefois, n'est dit qu'en passant.

Je tiens à faire bien comprendre au ministre, au Gouvernement, et à la Chambre que j'espère que la prochaine session du Parlement verra la présentation d'un projet de loi permettant à toutes les provinces qui le veulent d'adhérer à ce régime sur une base coopérative. Un tel régime ne devrait pas être appliqué par le gouvernement central du Canada mais par les ministères provinciaux de la santé, tout comme les pensions de vieillesse l'étaient d'abord. Nous ne voulons pas que la centralisation s'étende davantage et nous ne devrions pas le permettre, puisque, nous sommes, comme le ministre l'a dit, un état fédéral. Chaque province pourrait, par l'intermédiaire de son ministère de la santé, appliquer un programme fédéral ouvert à toutes les provinces.

Je ne veux pas retarder la Chambre à ce stade de la session, mais je ne pouvais tout simplement pas laisser passer cette occasion sans en appeler encore une fois très sincèrement au Gouvernement et au ministre. Je